



Restore Nettoyant Injecteurs Essence

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

MSDS Version: E04.00

Date d'émission: 06/05/2014

Blend Version: 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Restore Nettoyant Injecteurs Essence
Code du produit : S00865

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Additif pour essence.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Groupe Restore - Biral N.V.
Rue de l'Echauffourée 1
7700 MOESKROEN (MOUSCRON) - België
T +32 (0)56 33 38 40 - F +32 (0)56 33 38 07
biral.lubricants@laposte.net - www.biral-lubricants.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: 0032 (0)14 58 45 45

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 H225
Eye Irrit. 2 H319
Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F; R11
Xn; R65
R66
R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Phrases EUH :

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Restore Nettoyant Injecteurs Essence

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants P405 - Garder sous clef P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin P331 - NE PAS faire vomir P280 - Porter un équipement de protection des yeux P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
----------------------------	--

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	(Numéro CE) 919-164-8 (N° REACH) 01-2119473977-17	50 - 75	Xn; R65 R66
4-méthyl-2-pentanol	(n° CAS) 108-11-2 (Numéro CE) 203-551-7 (Numéro index) 603-008-00-8 (N° REACH) 01-2119473979-13	10 - 25	R10 Xi; R36/37/38
Ethanol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	5 - 10	F; R11
Polyisobutylene Succinimide	(n° CAS) 84605-20-9	5 - 10	Xi; R38 R52/53
2-Propanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	5 - 10	F; R11 Xi; R36 R67
polyéther	(n° CAS) 173140-85-7	1 - 2,5	Xi; R38
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	(n° CAS) 64742-94-5 (Numéro CE) 265-198-5 (Numéro index) 649-424-00-3	1 - 2,5	Xn; R65 N; R51/53 R66 R67
Naphtalène	(n° CAS) 91-20-3 (Numéro CE) 202-049-5 (Numéro index) 601-052-00-2	0,1 - 1	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R22 N; R50/53

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
4-méthyl-2-pentanol	(n° CAS) 108-11-2 (Numéro CE) 203-551-7 (Numéro index) 603-008-00-8 (N° REACH) 01-2119473979-13	(C >= 25) Xi;R37

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	(Numéro CE) 919-164-8 (N° REACH) 01-2119473977-17	50 - 75	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
4-méthyl-2-pentanol	(n° CAS) 108-11-2 (Numéro CE) 203-551-7 (Numéro index) 603-008-00-8 (N° REACH) 01-2119473979-13	10 - 25	Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Ethanol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
Polyisobutylene Succinimide	(n° CAS) 84605-20-9	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412

Restore Nettoyant Injecteurs Essence

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-Propanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
polyéther	(n° CAS) 173140-85-7	1 - 2,5	Skin Irrit. 2, H315
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	(n° CAS) 64742-94-5 (Numéro CE) 265-198-5 (Numéro index) 649-424-00-3	1 - 2,5	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Naphtalène	(n° CAS) 91-20-3 (Numéro CE) 202-049-5 (Numéro index) 601-052-00-2	0,1 - 1	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
4-méthyl-2-pentanol	(n° CAS) 108-11-2 (Numéro CE) 203-551-7 (Numéro index) 603-008-00-8 (N° REACH) 01-2119473979-13	(C >= 25) STOT SE 3, H335	
Ethanol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	(C >= 50) Eye Irrit. 2, H319	

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et/ou se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas faire vomir. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: corrosion et irritation de la peau. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Maux de tête. Douleurs abdominales. Risque de pneumonie aspiratoire. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Mousse résistante à l'alcool. BC-poudre.
--------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables. Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
---	---

Restore Nettoyant Injecteurs Essence

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes de protection. Ecran facial. Gants. des vêtements de protection.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Boucher les parties souterraines. Fuite importante/en milieu confiné: AR à air comprimé. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute propagation dans les égouts. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : conforme à la réglementation. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conforme à la réglementation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Température de stockage : < 45 °C

Lieu de stockage : Conforme à la réglementation. Ventilation au ras du sol. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. correctement étiqueté.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcane, cycliques, aromatiques (2-25%)

Italie - Portugal - USA	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH		

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)

Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	106 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	25 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	169 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	40 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D
France	VME (mg/m³)	100 mg/m³
France	VME (ppm)	25 ppm
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	85 mg/m³

Restore Nettoyant Injecteurs Essence

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)

Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	20 ppm
Italie - Portugal - USA	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm
ACGIH		
Italie - Portugal - USA	ACGIH STEL (ppm)	40 ppm
ACGIH		
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	106 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	25 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	170 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	40 ppm

Ethanol (64-17-5)

Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1907 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm

2-Propanol (67-63-0)

Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	500 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	1000 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	400 ppm

Naphtalène (91-20-3)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	53 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	80 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.



Protection des mains : néoprène, nitriles. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: Jaune.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	:
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
indice de réfraction	: 1,433
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 75 °C
Point d'éclair	: 15 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible

Restore Nettoyant Injecteurs Essence

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique @20°C	: 805 kg/m ³
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique @40°C	: 1,5 mm ² /s
Viscosité, dynamique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité	:
Viscosité Index	:
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 93,4 %
Indications complémentaires	: Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver à l'écart des: oxydants forts et acides forts.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants p.ex.: monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
----------------	--

Naphtalène (91-20-3)

ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Ecologie - eau	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Restore Nettoyant Injecteurs Essence

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.2. Persistance et dégradabilité

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)

Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol.

Ethanol (64-17-5)

Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

2-Propanol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol en conditions anaérobies. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethanol (64-17-5)

Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

2-Propanol (67-63-0)

Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol, Isopropanol), 3, II, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 3

Étiquettes de danger (ADR) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 33

Code de classification (ADR) : F1

Restore Nettoyant Injecteurs Essence

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Panneaux oranges

:



Dispositions particulières (ADR) : 274, 601, 640D

Catégorie de transport (ADR) : 2

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptées (ADR) : E2

Code EAC : •3YE

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-E, S-E

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 364

Instruction "passenger" (ICAO) : 353

Instruction "passenger" - Quantités limitées (ICAO) : Y341

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Restore Nettoyant Injecteurs Essence n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 93,4 %

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 3 - Présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Aquatic Chronic 2

Aquatic Chronic 3

Asp. Tox. 1

Carc. 2

Eye Irrit. 2

Flam. Liq. 2

Flam. Liq. 3

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3

Danger par aspiration, Catégorie 1

Cancérogénicité, Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Liquides inflammables, Catégorie 2

Liquides inflammables, Catégorie 3

Restore Nettoyant Injecteurs Essence

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R38	Irritant pour la peau
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit